

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre d'une part la société PLAY BIKE au capital social de 2000 euros dont le siège social est situé à Séez 73700, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chambéry sous le numéro 531541316 ci-après dénommée "PLAY BIKE" et, d'autre part, par toute personne physique ou morale, dénommée ci-après " CLIENT", souhaitant procéder à un achat dénommé ci-après « PRODUIT ».

ARTICLE 1. ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute commande passée par un bon de commande implique obligatoirement l'acceptation sans réserve du CLIENT des présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 2. CARACTERISTIQUES ET DISPONIBILITE DES PRODUITS.

Disponibilité des produits

Les produits proposés sont ceux qui figurent sur le Bon de commande 2023. Ces produits sont proposés dans la limite des stocks disponibles. Si un produit proposé est en rupture de stock après passation de sa commande, l'acheteur sera informé par e-mail ou par téléphone des articles en rupture.

Caractéristiques des produits

Les photographies, graphismes, descriptions et caractéristiques des produits proposés à la vente ne sont qu'indicatifs et n'engagent nullement PLAY BIKE. Les poids sont non contractuels, susceptibles de tout changement opéré par le fournisseur, donnés à titre indicatif, généralement en taille M et sans pédales, avec une tolérance de plus ou moins 10%. Les photographies sont les plus fidèles possibles mais ne peuvent assurer en aucun cas une similitude parfaite avec le produit proposé, notamment en ce qui concerne les couleurs. Les photographies ne sont pas contractuelles.

ARTICLE 3. COMMANDES DES PRODUITS PROPOSES

Pour pouvoir acheter un PRODUIT, le CLIENT doit être âgé d'au moins 18 ans et disposer de la capacité légale ou, s'il est mineur, être en mesure de justifier de l'accord de ses représentants légaux. Les informations que le CLIENT fournit à PLAY BIKE lors d'une commande doivent être complètes, exactes et à jour. La vente des produits est réservée aux acheteurs résidant en France métropolitaine.

Procédure de commande

Pour effectuer une commande de PRODUITS, le CLIENT doit suivre les étapes suivantes : Pour passer commande d'un PRODUIT, le CLIENT doit retourner le bon de commande fourni par PLAY BIKE par courrier postal ou email, accompagné d'un acompte de 100 euros, par chèque ou virement, quel que soit le montant de la commande. Le CLIENT sera invité à fournir des informations permettant de l'identifier en complétant **entièrement** le bon de commande fourni par PLAY BIKE.

A réception et encaissement du chèque d'acompte ou du virement, PLAY BIKE enverra une confirmation de commande par email ou sms.

Le CLIENT devra payer le solde et les frais de livraison du PRODUIT à la date indiquée sur le bon de commande. Le CLIENT peut également contacter PLAY BIKE à tout moment par courrier électronique, à l'adresse suivante playbike73@gmail.com, afin d'obtenir des informations sur le statut de sa commande. Le CLIENT doit également sélectionner le mode de livraison choisi (enlèvement ou livraison). La date de la commande est la date à laquelle PLAY BIKE accuse réception du bon de commande et du chèque d'acompte.

L'Acompte

L'acompte est une somme versée en avance par un client lors d'un achat. L'acompte entraîne un engagement ferme du vendeur et de l'acheteur.

L'acompte n'est pas remboursable.

L'acompte constitue un premier versement à valoir sur un achat. Le client devra payer le solde à la date indiquée sur le bon de commande.

ARTICLE 4. FACTURATION

Le CLIENT sera invité à fournir des informations nécessaires à la facturation en complétant entièrement le bon de commande. Le CLIENT recevra l'original de la facture à la livraison des PRODUITS, à l'intérieur du colis ou par email.

ARTICLE 5. PRIX

PLAY BIKE est libre de la fixation des prix des PRODUITS.

Les prix indiqués sont des prix TTC (toutes taxes comprises) en Euros (EUR) tenant compte de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) applicable le jour de la commande ; tout changement de taux pourra être répercuté sur le prix des produits ou des services. PLAY BIKE se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment et sans préavis. Cette modification sera signalée à l'acheteur avant toute commande finale. Les prix indiqués comprennent les frais de traitement de la commande mais ne comprennent pas les éventuels frais de livraison (indiqués par ailleurs), pour autant qu'elles aient lieu dans les zones géographiques prévues ci-après, Le prix indiqué dans la confirmation de commande est le prix définitif.

ARTICLE 6. MODALITES DE PAIEMENT

Moyens de paiement

Le CLIENT peut payer ses PRODUITS par chèque bancaire, espèces ou virement bancaire.

Date de paiement

Le CLIENT doit régler le solde de la commande à la date indiquée sur le bon de commande selon le moyen de paiement choisi ainsi que l'éventuelle livraison. Seul le règlement en espèces sera accepté le jour du retrait du PRODUIT dans la limite de 1000€.

Retard ou refus de paiement

Si la banque refuse de débiter le paiement, le CLIENT devra contacter PLAY BIKE afin de payer la commande par tout autre moyen de paiement valable. Dans l'hypothèse où, pour quelle que raison que ce soit, opposition, refus ou autre, la transmission du flux d'argent dû par le CLIENT s'avèrerait impossible, la commande sera annulée et la vente automatiquement résiliée. Si le solde n'est pas payé au plus tard le 15 septembre 2023, la commande sera annulée sans remboursement de l'acompte.

ARTICLE 7. DELAIS & FRAIS DE LIVRAISONS

Les produits seront livrés à l'adresse indiquée par l'acheteur sur le bon de commande. En cas d'absence lors de la livraison, l'acheteur se soumettra aux conditions du transporteur. Aucune expédition n'est faite les samedis, dimanches, lundis et jours fériés. Le délai de livraison peut être variable suivant la destination.

PLAY BIKE s'engage à livrer à son transporteur toutes les références commandées par l'acheteur.

Les délais de livraison sont communiqués à titre indicatif, PLAY BIKE ne pourra être tenu responsable des conséquences dues à un retard d'acheminement. En cas de retard de livraison, l'acheteur le signalera auprès de PLAY BIKE par courrier électronique ou par téléphone, PLAY BIKE procédera au suivi de l'acheminement auprès de son prestataire. Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire. Vérifiez l'état du colis et le nombre de colis à leur arrivée en présence du livreur. Le client veillera particulièrement à vérifier le bon fonctionnement. Le coût de la livraison sera dû par le CLIENT en sus du prix des PRODUITS achetés.

Le forfait de livraison indiqué dans le bon de commande concerne la France métropolitaine.

ARTICLE 8. DROIT DE RÉTRACTATION

Le CLIENT dispose par principe du droit de renvoyer ou de restituer le PRODUIT à PLAY BIKE. Le délai de rétractation expire quatorze (14) jours

calendaires après le jour où le CLIENT, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par le CLIENT, prend physiquement possession du PRODUIT.

Pour exercer son droit de rétractation, le CLIENT doit notifier sa décision de se rétracter du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté à : PLAY BIKE 23 rue du moulin 73700 Séziz

Effets de la rétractation

En cas de rétractation de la part du CLIENT, PLAY BIKE s'engage à rembourser la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze (14) jours à compter du jour où PLAY BIKE est informé de la volonté du CLIENT de se rétracter. PLAY BIKE peut différer le remboursement jusqu'à réception du PRODUIT.

Modalités de retour

Le CLIENT devra, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze (14) jours après communication de sa décision de se rétracter du présent contrat, renvoyer le bien, à : PLAY BIKE 23 rue du moulin, 73700 Séziz.

Ce délai est réputé respecté si le CLIENT renvoie le PRODUIT avant l'expiration du délai de quatorze jours.

Frais de retour

Le CLIENT devra prendre en charge les frais directs de renvoi du PRODUIT.

État du bien retourné

Le PRODUIT doit être retourné suivant les consignes de PLAYBIKE et comporter notamment tous les accessoires livrés.

La responsabilité du CLIENT n'est engagée qu'à l'égard de la dépréciation du bien résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ce PRODUIT.

ARTICLE 9. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET LIVRAISON

Les PRODUITS sont expédiés à l'adresse de livraison que le CLIENT aura indiqué sur le bon de commande.

Le CLIENT doit notamment indiquer clairement toutes les informations relatives à la LIVRAISON, en particulier l'adresse exacte de LIVRAISON, ainsi que tout éventuel code d'accès à l'adresse de LIVRAISON.

PLAY BIKE reste le propriétaire des PRODUITS livrés jusqu'à leur complet paiement par le CLIENT.

ARTICLE 10. GARANTIES ET RESPONSABILITES

PLAY BIKE ne pourra être tenu pour responsable de l'inexécution du contrat en cas de rupture de stock, d'indisponibilité du produit ou en cas de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant PLAY BIKE, la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents et l'impossibilité d'être approvisionnés.

Les PRODUITS fournis par PLAY BIKE bénéficient, conformément aux dispositions légales :

- de la garantie légale de conformité.
- de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation,

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part de l'Acheteur, comme en cas d'usure normale du bien, d'accident ou de force majeure et la garantie du Vendeur est limitée au remplacement ou au remboursement des produits non conformes ou affectés d'un vice.

En tout état de cause, les garanties ne couvrent pas :

- le remplacement des consommables,
- l'utilisation anormale et non conforme des produits,
- les dommages faisant l'objet d'une mention spécifique dans les fiches article,
- les défauts et leurs conséquences dus à l'intervention de l'Acheteur ou d'un tiers,
- les défauts et leurs conséquences liés à l'utilisation non conforme à l'usage auquel le produit est destiné.

ARTICLE 11. VALIDITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute modification de la législation ou de la réglementation en vigueur, ou toute décision d'un tribunal compétent invalidant une ou plusieurs clauses des présentes Conditions Générales ne saurait affecter la validité des présentes Conditions Générales. Une telle modification ou décision n'autorise en aucun cas les CLIENTS à méconnaître les présentes Conditions Générales. Toutes conditions non expressément traitées dans les présentes seront régies conformément à l'usage du secteur du commerce aux particuliers, pour les sociétés dont le siège social se situe en France.

ARTICLE 12. MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Les Conditions Générales sont datées de manière précise et pourront être modifiées et mises à jour par PLAY BIKE à tout moment. Les Conditions Générales applicables sont celles en vigueur au moment de la commande. Les modifications apportées aux Conditions Générales ne s'appliqueront pas aux PRODUITS déjà achetés.

ARTICLE 13. COMPÉTENCE ET DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales ainsi que les relations entre le CLIENT et PLAY BIKE sont régies par le droit français. En cas de litige, seuls les tribunaux français seront compétents.

Toutefois, préalablement à tout recours au juge arbitral ou étatique, sera privilégiée la négociation dans un esprit de loyauté et de bonne foi en vue de parvenir à un accord amiable lors de la survenance de tout conflit relatif au présent contrat, y compris portant sur sa validité.

La partie souhaitant mettre en œuvre le processus de négociation devra en informer l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant les éléments du conflit. Si au terme d'un délai de quinze (15) jours, les parties ne parvenaient pas à s'entendre, le différend sera soumis à la juridiction compétente désignée ci-après.

Durant tout le processus de négociation et jusqu'à son issue, les parties s'interdisent d'exercer toute action en justice l'une contre l'autre et pour le conflit objet de la négociation. Par exception, les parties sont autorisées à saisir la juridiction des référés ou à solliciter le prononcé d'une ordonnance sur requête. Une éventuelle action devant la juridiction des référés ou la mise en œuvre d'une procédure sur requête n'entraîne de la part des parties aucune renonciation à la clause d'arrangement amiable, sauf volonté contraire expresse.